

# Satellic



## Guide d'installation fixe (branché à l'alimentation électrique du véhicule)

Pour tout complément d'information, veuillez contacter le  
**Service Clientèle de Satellic** au

**00800/72 83 55 42**

(depuis la Belgique et les pays limitrophes)

**ou au +32 2 416 0 416**

(depuis le reste de l'Europe).

Les appels émis à partir d'un réseau mobile peuvent faire l'objet d'un surcoût lié  
aux conditions générales de l'opérateur mobile.

**Date : décembre 2018 - statut : Final - Créé par : Marcom**  
**Approuvé par : CS/ETS**

## Guide d'installation fixe

### Introduction

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016, tous les poids lourds supérieurs à 3,5 tonnes doivent être équipés d'un On Board Unit (OBU) lors de leurs déplacements en Belgique. Une fois apposé sur le pare-brise et allumé, l'OBU détecte la position du véhicule en se basant sur des signaux satellites GPS. L'OBU effectue ensuite la corrélation entre ce signal et la carte géographique digitalisée intégrée en son sein. Ce faisant, chaque trajet effectué sur le réseau routier belge est enregistré dans l'OBU.

Les OBU peuvent être commandés sur le Portail des utilisateurs (PU), accessible depuis <https://rup.satellic.be>, auquel cas les OBUs seront envoyés à l'utilisateur. Il est également possible d'obtenir un OBU à l'un de nos [Points de service](#) (répartis dans toute la Belgique et aux abords des frontières dans les pays limitrophes).

L'OBU est livré avec un [Guide d'installation mobile de l'OBU](#). L'utilisateur peut facilement l'installer lui-même sur le pare-brise au moyen de 4 ventouses. L'appareil est alimenté en électricité grâce au câble fourni dans l'emballage d'origine de l'OBU, qui se branche à l'allume-cigare.

**Il est également possible de maintenir l'On Board Unit en permanence sous tension à l'aide d'un câble d'alimentation directement raccordé au système électrique du véhicule. On appelle cela une installation fixe.**

L'installation fixe au système électrique du véhicule comporte **plusieurs avantages** :

- Un meilleur confort d'utilisation : l'OBU s'allume et s'éteint en même temps que le moteur ;
- Une sécurité renforcée : moins de manipulations de l'OBU et absence de câbles dans la cabine du conducteur ;
- Fiabilité du raccordement électrique.

### L'Installation fixe dans la pratique



#### Comment ça marche ?

Avant de procéder à l'installation fixe, veuillez d'abord à enregistrer votre OBU et à le coupler à un véhicule. Vous pouvez le faire sur le Portail des utilisateurs (accessible depuis <https://rup.satellic.be>).

#### **Important !**

Satellic vous conseille de **toujours laisser la batterie à l'intérieur de l'OBU et de ne pas la retirer, à part en cas de transport ADR/ATEX !**

En cas de **transport ADR/ATEX**, la **batterie doit être retirée** pour des raisons de sécurité. Dans ce cas, la **batterie et le câble d'origine doivent être remis au propriétaire du poids lourd, qui doit les conserver** afin de pouvoir à l'avenir les restituer avec l'OBU.

Il existe ensuite deux manières de réaliser l'installation fixe de l'OBU : **faites-le vous-même ou confiez l'installation au garage / à l'atelier de votre choix**. Satellic recommande de faire appel à un technicien certifié pour effectuer l'installation fixe.

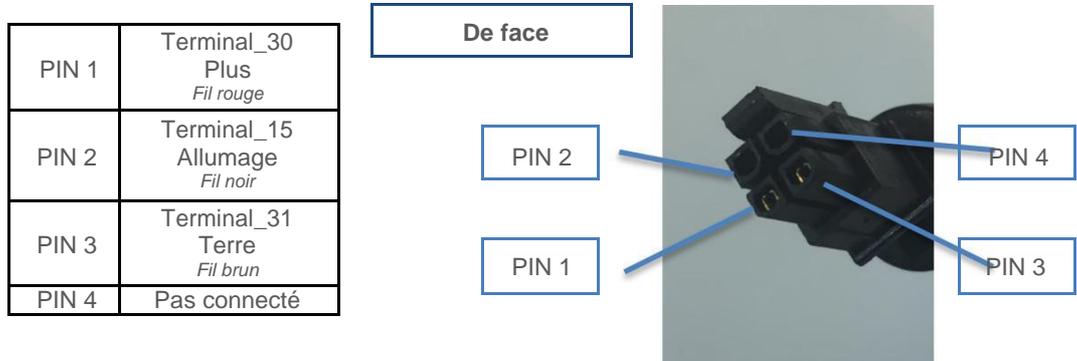
- a) **Faites-le vous-même ou confiez l'installation au garage / à l'atelier de votre choix**  
**Trois câbles** doivent être connectés : Plus, Terre et Allumage. Grâce à la connexion au démarrage, l'OBU s'allumera automatiquement dès que le moteur est mis en marche.

Pour effectuer l'installation, retirez le couvercle du compartiment de la batterie, enlevez la batterie et déconnectez câble d'alimentation, connectez le câble d'installation fixe et n'oubliez pas de remettre la batterie à l'intérieur de l'OBU (non applicable pour les véhicules ADR/ATEX) et de refermer le couvercle du compartiment de la batterie

Les distributeurs agréés VDO et Phelect vendent un kit d'installation vous aidant à réaliser l'installation fixe vous-même. Il est également possible de réaliser l'installation fixe sans kit d'installation.

**b) Schéma de connexion**

Afin de connecter l'OBU de manière permanente au circuit électrique de votre véhicule, vous devrez remplacer le câble d'origine livré avec l'OBU. Pour cela, vous devrez disposer d'un câble (avec contact Micro-Fit 3.0 et 4 prises circuit) et d'un connecteur (Molex 43025-0400).



**c) Confiez l'installation à VDO ou Phelect**

VDO et Phelect disposent d'un réseau d'installateurs professionnels proposant ce service d'installation. Pour obtenir de plus amples informations sur les installateurs VDO/Phelect, surfez sur : <https://www.vdo.com/> ou [www.phelect.be](http://www.phelect.be).

Dans un véhicule ADR/ATEX (transport de marchandises dangereuses), l'OBU peut également être installé par n'importe quel service d'installation de tachygraphes. Pour ces véhicules, assurez-vous de retirer la batterie de l'OBU et de la remettre au propriétaire du poids lourd, qui est obligé de la conserver (ainsi que le câble d'origine). Pour tous les autres véhicules (qui ne font pas de transport ADR/ATEX), laissez toujours la batterie dans l'OBU.



**Responsabilités et certification**

Satellic ne peut en aucun cas être tenue responsable à la suite de frais, de responsabilités, de problèmes de propriété intellectuelle, d'amendes, de perte de recettes de péage, de dégâts consécutifs, entre autres, découlant de la réalisation de travaux, de l'utilisation de matériel ou de tout autre dommage provoqué par le raccordement permanent au système électrique.

L'utilisateur assume l'entière responsabilité en vertu de son obligation d'utiliser correctement le système de prélèvement kilométrique ainsi que l'OBU.



**Restitution de l'OBU suite à une installation fixe**

Vous devez obligatoirement restituer l'OBU avec le câble d'alimentation externe, la batterie rechargeable et les 4 ventouses.

**Sauf dans le cas d'une installation fixe** (pour enlever la batterie rechargeable – si nécessaire – et le câble d'alimentation externe), **vous n'êtes en aucun cas autorisé à ouvrir ou à rompre les sceaux de l'On Board Unit**. Concrètement, cela signifie que le sceau du compartiment de la batterie peut être rompu mais que l'autre sceau présent sur l'OBU ne peut l'être en aucun cas. Voir photo ci-après.

